

qui aura lieu en juillet et qui sera présidée conjointement par Monsieur Perez Guerrero et par moi-même. Nous serons alors en mesure d'évaluer le travail déjà accompli, et j'espère qu'il sera possible d'orienter de façon plus précise le travail des commissions. J'espère en particulier que nous pourrons concentrer davantage nos efforts sur des problèmes bien définis afin d'aboutir à des résultats positifs d'ici la fin de l'année.

#### La CNUCED

Comme vous le savez, je reviens de la CNUCED IV où les nations industrialisées et en développement s'attaquent ensemble aux problèmes reliés au commerce et au développement dans le but de réduire les disparités entre pays riches et pauvres. La septième session extraordinaire de l'AGNU a donné un nouvel élan à cette entreprise et j'espère qu'on la poursuivra au même rythme à Nairobi. Il est prévu qu'à mesure que se déroulera la Conférence, les questions du commerce des produits de base, de l'allégement de la dette et du transfert des techniques constitueront les points saillants des débats de la CNUCED IV.

Je me rallie à l'opinion de ce Comité voulant qu'il soit essentiel d'oeuvrer dans le sens d'une prise de conscience accrue de l'intérêt commun entre les pays riches et pauvres. Je partage votre sentiment selon lequel le Canada a un rôle particulier à jouer dans cette entreprise et que nous devons servir de médiateur positif, formulant les propositions les plus ouvertes, pratiques et fondamentales possible.

Dans le discours que j'ai prononcé à la Conférence, j'ai fait part aux délégués de la position du Canada sur plusieurs des questions les plus cruciales. Le Canada reconnaît la nécessité d'une approche intégrée et globale des problèmes afférents aux produits de base, ainsi que le principe selon lequel la responsabilité financière de l'établissement des stocks régulateurs doit être assumée obligatoirement à la fois par le producteur et le consommateur dans le cadre des accords sur les produits de base, lorsqu'il convient d'utiliser un tel mécanisme de stabilisation des prix. Dans ce contexte, j'ai annoncé que le Canada apporterait une contribution volontaire au stock régulateur du Cinquième Accord international sur l'étain et qu'il était disposé à continuer à étudier la proposition en vue de la création d'un fonds commun, à la lumière des consultations et négociations actuelles et futures sur les produits de base. Le Canada est également tout disposé à participer à l'élaboration, dans un délai convenu, de moyens particuliers de résoudre les problèmes que pose chaque produit de base et de donner effet aux décisions prises à la CNUCED IV.